

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mercredi 21 septembre 2022
<p>Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p>Date de la convocation : 16 septembre 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p>Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Jennifer ANTOINE</p> <p>Représentés : Monsieur Franck BRETEAU par Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Christine DE MEYER par Monsieur Daniel ARMENGAUD, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Madame Nathalie CAUWET par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Marjorie DABERT par Madame Sylvie RAYSSEGUIER</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Benoît COLAS</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 23 SEP. 2022 et publication le 23 SEP. 2022	

Délibération n° DE_51_2022

Objet :

Création de poste - chef cuisinier - temps non complet

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° DE-31-2021 du 26 mai 2021, le conseil municipal a validé le lancement de l'opération « Cuisine Scolaire » et son inscription au budget primitif 2022.

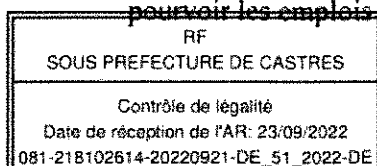
Dès la rentrée de septembre, les repas de l'école de la source ont été préparés par la cuisinière qui accompagne la Commune dans le lancement de ce projet.

Un poste de cuisinier à temps non-complet (24 h/semaine annualisées) doit être créé pour pérenniser ce service de préparation de repas à compter du 4 novembre 2022.

Une offre d'emploi a été publiée le 17 août dernier pour ce poste.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.332-8.3° ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour ~~pourvoir les emplois~~ permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;



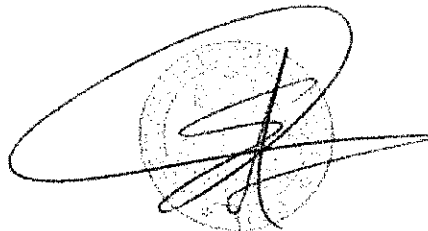
- Vu la délibération n° DE-31-2021 du 26 mai 2021, d'approbation du lancement de l'opération « Cuisine Scolaire » et son inscription au budget primitif 2022 ;
- Vu l'offre d'emploi publiée le 17 août 2022 sur la plateforme « emploi-territorial du CDG81 ;
- Considérant le projet de mise en place d'une cantine scolaire à l'école de Saint-Lieux-lès-Lavaur, nécessitant le recrutement à compter du 04 novembre 2022 d'un chef cuisiner dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, pour un temps de travail non complet estimé à 24 h 00 par semaine, annualisé ;

et après avoir délibéré, par 15 voix pour

- Décide de créer un poste d'agent technique contractuel permanent, cadre C, à temps non complet de 24 h/semaine à compter du 04 novembre 2022 dans le cadre de l'article L.332-8.3° du Code général de la fonction publique.
- Demande à M. le Maire de transmettre cette décision à :
 - M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



RF
SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/09/2022
081-218102614-20220921-DE_51_2022-DE